




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120410-20449-DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.380**

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MARCHÉ D'ACQUISITION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS NEUFS ET REPRISE GRATUITE DU MATERIEL USAGER - SIGNATURE DU MARCHÉ

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

Excusés sans pouvoir :

M. Jean CHORRO

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.12

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10/04/12**

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Reine MERGER

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ D'ACQUISITION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS NEUFS ET REPRISE GRATUITE DU MATERIEL USAGER - SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Les photocopieurs de la Direction de l'Education et des services municipaux sont à renouveler.

L'objet du présent marché consiste à réaliser l'ACQUISITION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS NEUFS ET REPRISE GRATUITE DU MATERIEL USAGER de la Ville d'Aix-en-Provence.

Le présent marché est passé sous forme d'appel d'offres ouvert européen passé en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 et de l'article 77 du Code des marchés publics.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande à prix unitaires, avec un montant minimum et maximum, et réparties en 2 lots :

MARCHE ACQUISITION PHOTOCOPIEURS			
Lot	Désignation	Montant Marché acquisition	
		Seuil mini HT	Seuil maxi HT
1	Achat de photocopieurs et prestation maintenance pour la Direction de l'Education	80 000	320 000
2	Achat de photocopieurs et prestation maintenance pour les services municipaux	185 000	650 000

Durée du marché:

Marché acquisition des photocopieurs, lots 1 et 2 :

Le marché d'acquisition est conclu pour une période de 4 ans, sans reconduction possible, à compter de la date de notification.

Marché maintenance des photocopieurs, lots 1 et 2 :

Le contrat de maintenance du matériel neuf est fixé à 5 ans à compter de la date de livraison, quelque soit le nombre de copies produites par chaque appareil. Le marché peut être reconduit une fois pour une durée maximale d'un an, au terme des 60 mois.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2011/60 EJ a été adressé le 28/12/2011 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E paru le 30/12/2011
- B.O.A.M.P paru le 30/12/2011
- La Provence paru le 30/12/2011
- Le Courrier d'Aix paru le 31/12/2011

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au **Lundi 13 février 2012 à 12h.**

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré **5 plis version papier et 2 plis dématérialisés.**

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants:

Coût global	52 %
Valeur technique	48 %

Au cours de la séance du **15 mars 2012**, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

Pour le lot 1 : l'entreprise KONICA MINOLTA pour un montant de DQE de 175 750 € HT

Pour le lot 2 : l'entreprise KONICA MINOLTA pour un montant de DQE de 496 490 € HT

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché, ses reconductions éventuelles et tous les documents s'y rapportant relatifs à l'ACQUISITION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS NEUFS ET REPRISE GRATUITE DU MATERIEL USAGER avec l'entreprise KONICA MINOLTA, pour un montant minimum annuel de 80 000 € HT et un montant maximum annuel de 320 000 € HT pour le lot 1 et pour un montant minimum annuel de 185 000 € HT et un montant maximum annuel de 650 000 € HT pour le lot 2.

**2012.380 - MARCHÉ D'ACQUISITION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS
NEUFS ET REPRISE GRATUITE DU MATERIEL USAGER - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**